Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: 3

Artikel: Fragments : par le général Dufour : neutralité de la Suisse
Autor: Dufour, G.-H.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-332340

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 3. Lausanne, le 8 Février 1870. XVe Année.

SOMMAIRE. — Fragments (par le général Dufour). — Reconnaissance de la vallée du Rhône, par M. le colonel C. Borgeaud *(suite)*. — Nouvelles et chronique.
SUPPLÉMENT. — Tableau des écoles militaires fédérales.

FRAGMENTS (1)

NEUTRALITÉ DE LA SUISSE.

La Suisse, bien dotée par la nature pour sa propre défense, est comparativement si petite qu'elle ne saurait, sans compromettre son existence, prendre une part active aux guerres européennes. C'est un point sur lequel on est parfaitement d'accord dans toute l'étendue de la Confédération. La neutralité est donc, pour nous, une nécessité, un principe de vie. Heureusement que cette neutralité est dans l'intérêt réel et bien entendu des puissances qui nous avoisinent. C'est l'opinion des hommes les plus éminents et les plus compétents, en tête desquels il faut placer les deux plus grands capitaines des temps modernes, l'empereur Napoléon et le prince Charles.

La Suisse neutre peut, en effet, être considérée comme un obstacle naturel, un grand lac par exemple, offrant un couvert ou un appui aux armées qui sauront en profiter. Elles ne seront plus dans l'obligation de s'étendre outre mesure pour occuper une immense frontière, partout vulnérable. Elles pourront, par conséquent, se concentrer sur les points les plus essentiels à garder, ou les plus menacés; sans crainte pour leurs flancs et n'ayant que des attaques de front à repousser, leurs opérations se simplifient et leur défense devient plus efficace. Ces avantages sont à peu près les mêmes pour la France et pour l'Autriche, que la guerre se fasse sur le Rhin ou en Italie. La Suisse neutre est pour elles un véritable bouclier, utile surtout dans la défensive. Il est vrai qu'il n'en est pas tout à fait de même pour l'offensive, parce que les armées ne peuvent pas exécuter les manœuvres qui auraient pour but de surprendre l'ennemi, de l'attaquer en flanc ou par derrière, en se portant rapidement, à un moment donné, et par le chemin le plus court, d'un côté à l'autre de l'échiquier stratégique. Mais, réduites à des attaques de front, ces mêmes armées trouveraient dans la sécurité de leurs mouvements et la solidité de leurs flancs, une ample compensation à cette gêne qui, d'ailleurs, étant réci-

(1) Voir n° 2 de 1870.

proque, cesse d'être un inconvénient pour aucune d'elles. C'est, au reste, ce qui montre toute l'importance du poste que nous occupons entre la France, l'Italie et l'Allemagne.

Si la neutralité de la Suisse est avantageuse aux nations voisines, elle l'est bien davantage à la Suisse elle-même en éloignant d'elle les fléaux de la guerre, et en la mettant à l'abri d'une occupation militaire toujours désastreuse, lors même que la population ne serait point appelée à prendre les armes et pourrait rester simple spectatrice des événements.

La Suisse doit donc faire en sorte que cette neutralité qui, d'ailleurs, lui est garantie par les traités les plus solennels, soit une réalité. Et, pour cela, il faut qu'elle s'efforce, par tous les moyens possibles, de détruire une opinion, hélas trop répandue, l'opinion qu'elle ne peut être neutre qu'avec le bon plaisir des puissances belligérantes; qu'elle est trop petite, trop faible, trop désunie pour se faire respecter; qu'on la traversera quand on y trouvera son compte, comme les alliés l'on fait en 1815. En y réfléchissant un peu, on verra cependant que nous pouvons, sans trop préjuger de nos forces, nous croire en mesure de maintenir, à nous seuls, et sans secours étranger, cette neutralité qu'on voudrait nous dénier. Et, d'abord, par une heureuse circonstance topographique, la Suisse ne se trouve pas sur le passage obligé des armées et n'est pas forcément, fatalement menacée en cas de guerre. Les lignes naturelles d'opérations entre l'Allemagne et la France font entr'elles un angle dans l'intérieur duquel la Suisse est placée.

La première, allant de Vienne à Paris, par la vallée du Danube, coupe la frontière du Rhin entre Mayence et Strasbourg; l'autre traverse la Corynthie et se dirige sur Vérone. En sorte que, pour entrer en Suisse, il faut se détourner de son objet; ce qui serait folie, puisque la Suisse placée en dehors des lignes d'opérations n'offre qu'un pays hérissé de difficultés locales et de peu de ressources pour une armée. Ce n'est pas là qu'on doit s'engager quand les voies sont largement ouvertes ailleurs. Ce serait se créer des chances d'insuccès sans compensation suffisante, on y rencontrerait plus d'obstacles que d'avantages stratégiques. Napoléon dit quelque part « une ligne d'opérations ne doit point passer par un pays de montagnes..... Le prince Charles, en attaquant de front la Suisse, et en s'engageant dans une guerre de montagnes, a neutralisé les avantages qu'il avait déjà obtenus. La Suisse offre à chaque pas des positions et des lignes. Le principe général devait guider l'archiduc: « Tourner et ne pas traverser les pays de montagnes. »

On a vu, en effet, dans cette campagne de 1799 à laquelle l'empereur Napoléon fait allusion, ce qu'il en coûte pour occuper

militairement un pays tel que le nôtre et le peu de profit qu'on en retire pour le résultat final d'une campagne.

Nous devons donc espérer que nous serions à l'abri d'un tel danger, et que, mieux instruites des inconvénients et des embarras d'une guerre de montagnes, les puissances ne s'y engageraient pas, et que nous n'aurions pas à repousser une attaque de ce genre. Mais on peut toujours craindre (et c'est ce qu'on met constamment en avant pour nier la possibilité d'une neutralité efficace) qu'un corps de troupes vînt emprunter une de nos routes pour prévenir l'ennemi sur quelque point essentiel, le tourner pendant la bataille ou lui couper ses communications. Et, quand on parle ainsi, c'est toujours la grande et belle route du Simplon qu'on a en vue. Là est, sans doute, le véritable danger pour nous qui sommes les gardiens de cette route et qui, pour ainsi dire, en tenons les clefs.

Mais, pour conjurer ce danger, qui est bien réel, il suffit d'être déterminé à faire résistance, car, aussitôt que le passage n'est pas absolument libre, et que, pour le pratiquer, on s'expose à des pertes de temps causées par les combats qu'on aura à livrer, et les obstacles à surmonter ; cette route, la plus courte en apparence, devient la plus longue en réalité, et les avantages qu'on s'en promettait, s'évanouissent en grande partie. On a en outre, sur les bras, un ennemi de plus qui n'est pas à dédaigner et avec lequel il faudra aussi compter. Ce qu'il nous faut donc c'est de nous mettre à même de déjouer de semblables projets et d'ôter à l'étranger toute vélléité d'une pareille tentative. Si nous pouvons amener chez nos voisins la conviction que nous voulons et que nous pouvons empêcher un passage de troupes à travers notre territoire nous serons à l'abri d'un tel événement qui, non seulement pourrait nous coûter cher, mais serait une honte pour nous !

Que faut-il pour cela ? Resserrer toujours plus le lien fédéral et faire, sur l'autel de la patrie, le sacrifice de toute prévention, de toute rancune cantonale ; n'avoir en vue que le bien et le salut de la Confédération. C'est la chose essentielle. Il faut ensuite améliorer, perfectionner nos institutions militaires, mettre notre armée sur un pied respectable et ne pas reculer devant quelques dépenses ayant pour objet de nous procurer tout le matériel nécessaire à une bonne défense et d'opposer à l'étranger une barrière qu'il ne puisse pas franchir aisément. Nous avons déjà fait bien des progrès dans ce sens et la Suisse d'aujourd'hui est bien différente de ce qu'elle était au commencement de ce siècle. Nos institutions militaires se sont considérablement améliorées depuis une trentaine d'années ; elles ont apporté l'instruction et l'uniformité dans nos bataillons qui, maintenant, marchent sous un seul et même drapeau, emblème d'union entre les confédérés et symbole de nationalité. Partout se développe l'esprit militaire et le sentiment que

les traités ne seraient pour nous qu'une faible garantie sans l'appui de nos armes. Partout, dans nos jeux, dans nos fêtes, dans les grands tirs de carabiniers, on voit se manifester cette opinion et éclater les sentiments les plus patriotiques.

L'armée existe: nous avons en élite et en réserve plus de 100,000 hommes; la landwehr, qui vient après, est au moins de 50,000. En sorte que nous pouvons compter, dans un moment de crise, sur une armée active de 150,000 hommes, armés, équipés et suffisamment instruits pour être opposés, sans trop de désavantage, aux troupes les mieux exercées, sur un terrain où les manœuvres savantes et les charges de cavalerie sont presque impossibles. A côté de cela, un grand nombre d'habiles tireurs, dans la force de l'âge, et des corps de volontaires toujours prêts à fournir leur concours aux troupes chargées de la défense nationale, augmentent sensiblement nos moyens de résistance. Nos contingents d'artillerie ont été complétés, et le nombre voulu de batteries attelées et bien approvisionnées, est toujours prêt à entrer en campagne. Des règlements, auxquels chacun se soumet, fixent tous les détails des prestations en nature, des réquisitions, du logement et de la nourriture des troupes. Les poudreries sont devenues une affaire fédérale et ont été placées sous une administration spéciale. Enfin un des dicastères du Conseil fédéral a la haute main sur tout ce qui concerne le militaire, et il donne à cette branche essentielle la plus forte impulsion, en ordonnant de fréquentes inspections et veillant continuellement à ce que chaque canton soit toujours en mesure de satisfaire à ses obligations fédérales. Les dépenses qui résultent de tout cela et auxquelles il faut ajouter celles qui, chaque année, sont largement accordées par les chambres pour les écoles d'instruction, les camps de tactique et les grands rassemblements militaires, sont bien la preuve que la Suisse attache un grand prix à sa neutralité, et qu'elle songe sérieusement à la défendre si elle était menacée. C'est ce que devraient voir et comprendre ceux qui en doutent encore. Mais il n'y a que les faits qui puissent convaincre les incrédules; et, jusqu'à ce jour, il ne nous a pas été donné de faire nos preuves. Cet élan national qui, en 1857, étonna l'Europe et mit dans un si beau jour l'esprit public de nos populations est cependant resté stérile pour nous; les mêmes doutes nous humilient encore! Les actes seuls ont de l'éloquence, seuls ils peuvent persuader.

Préparons-nous donc à soutenir l'épreuve si elle nous était réservée; livrons-nous avec persévérance à tous les travaux qui peuvent nous mettre à même d'en sortir victorieux! N'épargnons pas nos peines; que rien ne nous coûte pour atteindre un si noble but! — Un peuple qui veut conserver son indépendance doit être prêt à tous les genres de sacrifices.

La conduite que nous avons à tenir est extrêmement simple. Au dehors, ne nous mêlons en aucune façon des querelles de nos voisins; faisons taire nos sympathies, et, au risque d'être taxés d'égoïsme, ne prenons fait et cause pour aucun parti; ne nous armons pour le soutien d'aucune opinion, fût-elle en complète harmonie avec celle qui prévaut dans une république. — Au-dedans, accueillir indistinctement les vaincus de tous les partis, sans leur demander aucun compte de leurs opinions et sans leur imposer d'autre condition que de se soumettre à nos lois, de ne rien faire qui puisse compromettre notre tranquillité, et de poser leur plume en même temps que leur épée en passant nos frontières. Avec cela nous leur devons appui et protection: toute demande d'extradition doit être repoussée; il faudrait même résister à la force si elle devait s'exercer contre eux. Assis à notre foyer, ils doivent être inviolables à l'égal des citoyens. C'est ainsi, qu'en accomplissant un devoir d'humanité, on conserve l'honneur, ce bien précieux pour une nation libre et indépendante.

Cette règle de conduite est pour tous les temps; mais, en cas de guerre, la ligne à suivre, quoique plus périlleuse, est également bien tracée. S'agit-il d'une tentative de passage par une des routes qui traversent ou entament la Suisse, il faut s'y opposer de quelque côté qu'elle soit faite et quels que soient les moyens déployés pour la faire réussir; il faut combattre énergiquement, à la manière de nos pères, sans nous inquiéter du résultat, nous rappelant que la défaite de St-Jaques a été aussi avantageuse à la Confédération que ses plus brillantes victoires; et que, donner de sa vaillance une haute opinion est, pour un peuple, la meilleure garantie de sa tranquillité future. Mais, quoique le pays soit extrêmement favorable au déploiement et au bon emploi des forces nationales, encore est-il convenable d'y ajouter tout ce que l'art peut créer, dans les limites de nos ressources. Il y a des défilés à fermer, des positions à retrancher, des ponts dont il faudrait préparer la destruction, pour entraver la marche de l'ennemi et en même temps donner à nos troupes plus de confiance, assurer leurs mouvements et doubler leur action sur le champ de bataille.

On a déjà travaillé dans ce sens en élevant quelques fortifications sur des points désignés par la nature des localités. Mais ce n'est pas assez: certains ouvrages, n'étant encore qu'ébauchés, doivent être achevés, sans quoi ils ne serviraient qu'à peu de chose et ne répondraient qu'imparfaitement à leur objet. Il y en a d'autres encore à construire pour compléter le système de défense qu'on a en vue. Des approvisionnements en matériel sont nécessaires. Ce sont, indépendamment des bouches à feu dont nous ne manquons pas, des bois pour affûts de rechange, pour plateformes et palissades; des cordages, du fer, des poutrelles, etc. pour l'é-

tablissement des ponts autres que ceux des équipages réguliers que nous possédons. Ce sont encore des lits et des fournitures d'hôpital, de toute espèce. Et nos routes dans les montagnes sont-elles tout ce qu'on pourrait désirer? N'y a-t-il aucune amélioration à apporter à celles qui existent; n'y en a-t-il pas de nouvelles à créer? On n'ignore pas combien un bon réseau de routes est favorable à une défense active et énergique. C'est le complément nécessaire de tout système défensif et particulièrement de celui qui nous convient. Nous ne pouvons donc pas, à cet égard, rester au-dessous de cette exigence de notre position [1]. Il faut, le plus tôt possible, commencer ceux de ces ouvrages qui sont les plus urgents, car il ne sont pas de nature à s'achever en un jour. Et, pour être fidèles à notre système de neutralité, il faut, quand il s'agit de fortifications, travailler simultanément sur les deux frontières.

Quand on nous verra sérieusement à l'œuvre pour toutes ces choses, on prendra peut-être de nous une meilleure opinion. Et ce que nous aurons fait pour augmenter nos moyens de résistance, sera précisément ce qui nous épargnera les périls et les désastres que nous pourrions redouter. Le sang précieux des enfants de la Suisse ne sera pas répandu et notre neutralité sera néanmoins respectée. Qui oserait tenter un passage, connaissant de telles dispositions? Cette réflexion ne suffit-elle pas pour justifier toutes les dépenses que les mesures militaires, ci-dessus indiquées, quoique de simple précaution, peuvent réclamer! Si l'étranger, au lieu d'un simple passage par une de nos routes, cherchait à pénétrer dans la Suisse pour s'en emparer, ce qui est sans doute et heureusement un cas moins probable, il faudrait encore nous opposer à ses projets et ne pas craindre de se mesurer avec lui. Nous aurions d'abord à résister à la frontière même et dans une certaine mesure, pour bien marquer la violation de notre neutralité et couvrir celui des états confédérés qui serait particulièrement et le premier menacé: puis, disputant ensuite le terrain pied à pied, et avec acharnement, ne céder qu'à des forces prépondérantes, ou s'il le fallait, s'ensevelir sous des ruines. Il ne s'agit pas ici de nous conduire exclusivement selon les règles de la grande guerre qui prescrivent certaines parties pour se concentrer et mieux défendre les autres. La Suisse est trop petite pour lui appliquer, sans restriction, ces règles d'une bonne stratégie; elle serait entamée et complétement démoralisée, incapable, par conséquent, de toute résistance ultérieure si, par des dispositions militaires qui seraient mal comprises et mal interprétées, on laissait ainsi l'ennemi pé-

[1] La création récente des routes dites stratégiques, satisfait en partie à ces conditions.

nétrer plus ou moins avant sans lui opposer de résistance sérieuse. Il serait alors bien à craindre que cet effort qu'on se propose de faire dans le cœur du pays, en quittant la frontière, fût sans efficacité, et que la Suisse entière subît honteusement la loi de l'étranger sans avoir versé une goutte de sang! Ah! périr cent fois les armes à la main plutôt que de finir ainsi!! Nous sommes constitués de telle sorte que chaque état confédéré a le même droit à être protégé contre les attaques du dehors et défendu, autant que cela ce peut, par les autres états quand son existence est menacée. Aucun ne doit, en principe, être sacrifié. Dès lors les considérations politiques l'emportent sur les considérations purement militaires, et la défense doit commencer où commence l'attaque, quel qu'en puisse être le résultat. Il y aurait plus à perdre moralement qu'à gagner militairement en agissant en conformité des grands principes de la guerre.

D'ailleurs, répétons-le, notre devoir, comme notre intérêt, nous oblige, en qualité de pays neutre, de faire connaître, dès le début, notre ferme intention de maintenir à tout prix notre libre indépendance et de marquer fortement la violation de nos frontières.

Mais si la défense doit, pour nous, se porter ainsi à l'extrême frontière, cela n'empêche pas qu'il faille satisfaire, autant que possible, à la loi de concentration sans laquelle il ne saurait y avoir de défense efficace, et éviter soigneusement une trop grande dissémination qui conduirait à un fatal système de cordon. C'est la conciliation de ces deux principes, en quelque sorte contradictoires, qui, dans de telles circonstances, rendrait délicate et difficile la tâche du commandant en chef de nos troupes.

En tout cas, il ne faut compter que sur soi pour repousser l'invasion: réclamer des secours étrangers serait humiliant; et il y aurait danger à les accepter quand ils seraient offerts. Car, après l'étranger qui vous attaque, rien n'est plus à redouter que l'étranger qui vous prend sous sa protection; bientôt il sera votre maître, ou un protecteur exigeant. Mieux vaut succomber honorablement que d'avoir recours à un tel moyen. Tout peuple qui ne peut pas se défendre lui-même, ou qui manque d'énergie, n'a qu'une existance éphémère; il doit devenir, tôt ou tard et par la force des choses, la proie de ses voisins. Que fût devenue la Confédération helvétique sans le courage et le dévouement de ses fondateurs, sans l'ardent patriotisme et l'inébranlable fermeté de leurs descendants!

(*Novembre* 1860).